

Parmi ces témoignages, il y en a un, Vénéral Frère, qui nous a causé une joie particulière : c'est celui qu'en votre nom, et au nom de votre clergé et de votre peuple, vous Nous avez apporté, témoignage de haute confiance, de vif attachement et de sincère dévouement à Notre personne, accompagné d'une riche offrande destinée à subvenir aux besoins du Siège Apostolique et à le secourir dans sa détresse.

Cette expression de vos sentiments Nous est d'autant plus agréable qu'elle vient des fidèles de cet archidiocèse de Québec, si remarquable par son bon esprit et ses institutions chrétiennes, et qui mérite par là même d'être proposé à plusieurs autres comme modèle.

Aussi Nous réjouissons-nous grandement de ce qui fait ainsi votre gloire. Cette gloire, conservez-la bien dans toute sa pureté en continuant, comme du reste vous Nous le promettez, à vous montrer dévoués au Successeur de saint Pierre et dociles à tous ses enseignements.

De Notre côté, plein des sentiments d'une paternelle affection pour vous et pénétré de reconnaissance au souvenir des témoignages de votre piété filiale, Nous appelons sur vos têtes d'abondantes faveurs célestes. Comme gage de ces faveurs et aussi de Notre personnelle bienveillance, Nous vous donnons de tout cœur, Vénéral Frère, ainsi qu'aux fidèles de votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 2 février 1908, de Notre pontificat l'an cinquième.

PIE X, Pape.



Nouvelle indulgence



S. S. Léon XIII avait accordé 50 jours d'indulgence, *une fois le jour*, à l'oraison jaculatoire : CŒUR EUCHARISTIQUE DE JÉSUS, AYEZ PITIÉ DE NOUS.

Dans une audience privée du 26 décembre 1907, Sa Sainteté Pie X a daigné accorder à cette même prière 300 jours d'indulgence, CHAQUE FOIS.

Cette faveur a été enregistrée à la S. Congrégation des Rites et SS. Indulgences.